

**Bureau du 5 avril 2004**

**Décision n° B-2004-2142**

commune (s) : Corbas

objet : **Revente, à la Ville, d'un immeuble situé 1, chemin des Terreaux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la ville de Corbas, la Communauté urbaine a préempté le bien situé 1, chemin des Terreaux à Corbas qui fait l'objet de deux emplacements réservés :

- n° 19, pour la réalisation d'un espace vert et d'un parc de stationnement au bénéfice de la Commune ;
- n° 33, pour voirie au bénéfice de la Communauté urbaine.

Il s'agit d'une maison d'habitation de 195 mètres carrés et de diverses dépendances ainsi que d'une parcelle de 825 mètres carrés sur laquelle sont édifiées ces constructions, au prix de 250 000 €, admis par les services fiscaux, bien cédé libre.

Par courrier en date du 13 novembre 2003, la ville de Corbas a demandé à la Communauté urbaine de bien vouloir préfinancer l'acquisition et s'est engagée à racheter le bien au prix de 250 000 €, augmenté des intérêts de retard ainsi que des frais inhérents à cette acquisition.

Lors de sa séance du 18 décembre 2003, le conseil municipal a entériné ce dossier ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération de la commune de Corbas en date du 18 décembre 2003 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la revente à la commune de Corbas d'un immeuble situé 1, chemin des Terreaux.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** de 250 000 € ainsi que les frais inhérents à cette transaction, feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - compte 458 200 - fonction 824 - opération n° 0097.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,